

A 25-I

CONFÉRENCE

SUR

LOUIS XVII

FAITE A LYON LE 8 FÉVRIER 1885

(GRANDE SALLE DE L'AVENUE DE NOAILLES)

PAR M. DAYMONAZ, DOCTEUR EN DROIT

SOUS LA PRÉSIDENTE DE

M. LE MARQUIS DE MECKENHEIM *

a



6170

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

6, rue Cassette, et rue de Mézières, 14

—
1885

4

CONFÉRENCE

SUR

LOUIS XVII

FAITE A LYON LE 8 FÉVRIER 1885.

(GRANDE SALLE DE L'AVENUE DE NOAILLES)

PAR M. DAYMONAZ, DOCTEUR EN DROIT

SOUS LA PRÉSIDENCE DE

M. LE MARQUIS DE MECKENHEIM *

N. 1170



PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

6, rue Cassette, et rue de Mézières, 14

1885



AU LECTEUR



ES pages n'étaient pas destinées à être livrées au public sous forme de brochure. Inspirées qu'elles nous ont été par les attaques aussi lâches que malveillantes du *Nouvelliste de Lyon*, elles ne devaient pas franchir les murs de la salle où elles ont été prononcées dans la réunion privée du 8 février.

Le groupe d'aboyeurs qui s'était donné rendez-vous dans un des coins de la grande salle de l'Avenue de Noailles pour étouffer la voix d'un bien modeste conférencier, nous oblige à nous défendre dignement devant le public contre cette meute d'enragés composée de jeunes gens passant pour bien élevés, reçus pour la plupart dans les meilleurs cercles et les meilleures sociétés de Lyon. Parmi ces jeunes gens nous pourrions en signaler plus d'un, décliner leurs nom, prénom, faire connaître leurs attaches... dire quelle école, ou quelles écoles ils fréquentent... Nous n'en ferons rien. — Ils n'étaient pas chez eux, ils étaient nos invités; les plus vulgaires convenances les obligeaient à se comporter décemment : on sait ce qu'ils ont fait.

Nous tenons à déclarer au public que pas un de ces

hurleurs féroces n'a été assez brave pour renvoyer à nous ou à un des membres du bureau la carte d'invitation qu'ils avaient reçue personnellement, ou qu'ils étaient parvenus à se procurer.

Ce *gant* qui nous a été jeté en pleine figure par une bande de *jacobins anonymes et d'un genre à part*, notre dignité nous fait un devoir de le relever, et de nous présenter maintenant à tous et devant tous sans visière et la poitrine découverte comme toujours. Nous avons le droit de traiter de *jacobins* (et c'est le terme le plus parlementaire que nous puissions choisir) ceux qui nous ont gratuitement insulté; car, quelle que soit l'individualité du conférencier, c'est à un *catholique militant*, à un *monarchiste sincère*, à un *vrai soldat de la Contre-révolution*, c'est à un *Membre du Secrétariat général de l'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers*, que l'insulte et l'outrage ont été prodigués le 8 février dans la salle de l'Avenue de Noailles. Ceux qui les lui ont prodigués ont la prétention, paraît-il, d'être un peu ce que nous sommes; et c'est parce qu'ils ont cette prétention qu'ils ont eu celle de vouloir nous intimider, nous empêcher de parler, et nous condamner à déclarer la séance levée avant même qu'elle fût ouverte.

« Je n'ai peur de personne : vos sifflets n'empêcheront pas que je n'aie dit ce que je voulais dire, et je m'en vante. »

Toute notre pensée est dans ces lignes extraites du *Nouvelliste de Lyon* (3 février), et sorties, à la Sorbonne, de la bouche du professeur Caro.

Avons-nous dégénéré parce que nous avons eu le courage de monter à une tribune française pour y traiter, dans un discours préliminaire, la grave question de Louis XVII au point de vue historique, social, politique et religieux ?

Nos paroles nous ont-elles rendu indigne de con-

server et de revendiquer toujours et en face de tous nos adversaires les titres que nous sommes justement fier de décliner devant ceux que nous appelons *jacobins*, titres auxquels nous tenons autant qu'à l'honneur et à la vie ?

Le public jugera.

B. DAYMONAZ,
avocat, Docteur en droit.

Lyon, hôtel des Beaux-Arts, place des Jacobins,
13 février 1885,
anniversaire de l'assassinat du duc de Berry.

P. S. — Nous n'avons pas enregistré les applaudissements chaleureux que nous avons reçus, et nous gardons le silence sur les félicitations tant écrites qu'orales qui nous ont été prodiguées ; mais un témoignage particulier nous est venu de Lucerne, d'un enfant de la Suisse ; ce témoignage renferme peut-être un enseignement, c'est pour cela que nous le livrons au lecteur.

Lucerne, 10 février 1885.

MONSIEUR,

De passage à Lyon, et poussé par un sentiment de légitime curiosité, j'ai tenu à entendre traiter par l'auteur de la brochure *Où est la Maison de France* et sous forme de conférence, la question historique de Louis XVII, question si controversée et souvent jugée avant d'être étudiée.

Des réminiscences bien chères ajoutaient un attrait de plus à ce sentiment de curiosité qui m'entraînait dimanche à la salle de l'Avenue de Noailles. Aussi loin que ma mémoire peut se reporter, je me souviens avoir entendu tomber des lèvres de ma mère ces paroles mystérieuses : *Louis XVII n'est pas mort au Temple* ; et elle ajoutait à cette révélation des considérations dont l'imagination vive de l'enfance s'imprégnait si fortement que le cours des années et des événements est demeuré impuissant à atténuer ces premières empreintes maternelles.

En ce temps-là, M. de Beauchesne recueillait sur un cercueil vide les larmes de plusieurs générations afin qu'elles ne fissent pas cortège à l'orphelin royal sur la route de son exil et de ses infortunes.

Les grandes et nobles causes ont toujours rencontré chez

nous d'ardentes fidélités, et le lion taillé dans le granit de Lucerne en est l'indestructible témoignage. Je ne traverse jamais la place de la Concorde à Paris sans me recueillir au souvenir du sang de nos compatriotes généreusement versé pour la défense du Roi-Martyr à la mort duquel ne fut pas étranger Philippe-Égalité.

Quoi d'étonnant dès lors que nous portions un intérêt si vrai à tout ce qui se rattache à cette belle dynastie de saint Louis que la Révolution s'était donné pour mission d'enterrer à tout jamais ? Ne semble-t-il pas aussi que le sol helvétique soit propice à l'éclosion de ces grands souvenirs historiques : là plus qu'ailleurs la vérité aime à se manifester aux intelligences droites ; et, à l'abri des chênes séculaires des viriles traditions, a grandi le frêle roseau transplanté par les tempêtes sociales et arrosé par des fidélités invincibles.

A la faveur de cette expression spontanée de mes sentiments, laissez-moi vous faire part de la surprise que j'ai éprouvée, moi républicain Suisse, habitué à saluer la liberté si prônée de la tribune et de la Presse, descendu des sommets abruptes de nos montagnes dans le parterre de la civilisation française et y rencontrant... quoi ? une presse, chien muet du sérail, livrée à la conspiration du silence, et un conférencier interrompu par une bande organisée, dont la nature des hurlements semblait appeler de force le gardien.

A toutes les époques de l'humanité, ces arguments contondants ont été l'apanage de la force brutale contre le droit, et de l'erreur acculée dans ses derniers retranchements obligée de saluer l'aurore de la vérité. — Il est permis d'être moins sévère vis-à-vis de ces athlètes forains, et d'ouvrir l'écluse de ses légitimes indignations contre ces bottes innombrables de mains trempées dans l'immense lavabo de la peur et de la lâcheté contemporaines.

Vous êtes, cher Monsieur, l'un des apôtres suscités, en ces temps d'universelle défaillance, pour éclairer le mystère qui plane sur cette descendance infortunée de Louis XVII, promenant depuis un siècle, sur les chemins ardues ouverts par l'injustice des hommes, la vision suprême de l'expiation, présage d'une ère de miséricorde, de paix et de grandeur.

Puisse votre noble exemple trouver des imitateurs ; et fasse le Ciel que le XIX^e siècle à son déclin ne se range pas à la suite des pierres tumulaires qui recouvrent les dépouilles des siècles passés, sans avoir vu se lever le soleil de la justice.



MESDAMES, MESSIEURS,



N me présentant devant vous, je n'aurai recours à aucun artifice oratoire pour essayer de captiver votre bienveillante attention. J'ai le sentiment profond de mon insuffisance, je vous le déclare; mais je me sens un cœur d'apôtre de la vérité, et tout le secret de mon courage est là. Je sais que la vérité a le privilège de passionner les grandes âmes: puisse-t-elle, quoique sortant de mes lèvres, avoir assez de chaleur, assez de feu, pour, en éclairant vos esprits, remuer vos cœurs, leur communiquer cette sainte ivresse qui engendre l'héroïsme, et donne des héros à la patrie quand elle en a besoin...

Tout est devenu problème à l'heure où nous sommes: tout est mis en question: *Religion, Famille, Propriété*: cette trinité qui seule peut maintenir l'harmonie dans l'ordre de la création, qui seule peut assurer aux individus comme aux nations la *sécurité, la stabilité, la prospérité*; cette trinité, dis-je, est détrônée, et l'épouvantable chaos que l'effondrement de ce trône à triple base est sur le point de produire, n'amènera que le néant, c'est-à-dire la disparition, si nous ne nous hâtons de remettre en place avec nos bras vigoureux, ces trois *colonnes* de l'ordre social qui sont par terre, mais non encore brisées.

C'est, vous le pressentez, au relèvement d'une de ces trois colonnes que je vous convie aujourd'hui, et, vous le comprendrez comme moi, celle-là relevée et remise en place, les deux autres se relèveront d'elles-mêmes, toutes seules. La colonne de la famille est par terre, relevons-la.

Le marteau de la raison d'État n'ayant pu la briser, cette colonne du granit le plus pur, on essaya de l'ensevelir, et de dresser à la place qu'elle occupait d'autres colonnes d'argile que l'on prétendait river au sol comme des rocs immuables; mais ces colonnes d'argile se sont brisées d'elles-même en ne laissant qu'une poussière sèche que l'on essaye en vain de repétrir aujourd'hui pour en faire un corps. Ces effondrements successifs, en nettoyant la place, ont remis en évidence le vieux et incorruptible *granit* qui reparait débarrassé de toutes les poussières disséminées, et laissant voir près de lui les débris du marteau brisé de la raison d'État.

Y a-t-il de par le monde une famille française que l'on ait impitoyablement voulu étouffer, que l'on cherche à étouffer encore? une famille à qui la raison d'État et les calculs de l'ambition ont voulu et veulent encore à tout prix arracher le patrimoine insaisissable du *nom* le caractère ineffaçable et à jamais indestructible de l'*identité*? Y a-t-il une famille française qui depuis près d'un siècle, pousse un de ces gémissements que le génie du Dante, ce chanfre immortal de toutes les souffrances n'aurait jamais pu pressentir, parce que Guelfes et Gibelins n'auraient jamais songé à la provoquer? Ces gémissements ont-ils attendri des cœurs... ont-ils allumé des colères? A l'heure présente, ces gémissements dominant-ils les clameurs des partis aux prises les uns contre les autres? Ont-ils pour écho le douloureux gémissement d'un peuple aux abois? Ont-ils pour conséquence le lugubre frémissement d'une nation qui semble trembler déjà pour son *nom*, pour son *identité*, pour sa *vie*?...

Oui, répondent à ces redoutables questions la *vérité*, la *justice* et le *droit*. Oui, répond la religion. Oui, répond la propriété. Oui, répond la conscience d'une nation qui fut grande, qui ne l'est plus et qui aspire à le redevenir...

Oui, répondent enfin malgré eux, tous les conjurés sans exception qui depuis le 8 juin 1795 ont voulu se substituer à la famille supprimée pour en usurper les prérogatives, en parodier l'éclat, en singer la grandeur, mais s'efforçant par-dessus tout de vouer au mépris du silence, de flétrir par le mensonge, de tuer par la calomnie et d'ensevelir dans le tombeau de l'oubli *le nom et la famille qui les gênait.*

Ils ont disparu ces colosses; ils se sont voués eux-mêmes par leurs actes au mépris des générations qui leur survivent; et s'ils sont flétris aujourd'hui, ce n'est ni par le mensonge, ni par la calomnie, c'est par leurs propres œuvres. N'ayant pu fonder rien de stable, rien de durable, ils n'ont laissé sur les traces de leur passage que le mal qu'ils ont fait, que les ruines qu'ils ont accumulées par la guerre aussi lâche que ténébreuse et impie qu'ils n'ont cessé de faire à la première Famille du monde, à la Maison de France, à l'Orphelin du Temple, à l'infortuné Louis XVII et à ses enfants.

Il y aura un siècle le 27 mars 1885 que naissait à Versailles, dans le palais de Louis XIV, cet enfant prédestiné, ce fils du Roi et de la Reine martyrs, qui devait être pendant toute sa vie un signe de *contradiction*, et qui près de quarante ans après sa mort reparait et ressuscite pour la *ruine* et pour la résurrection de plusieurs : pour la *ruine* de ceux qui l'ayant méconnu et persécuté s'obstinent à le méconnaître et à le persécuter encore, pour la *résurrection* de tous ceux en qui, par qui et avec qui la France ressuscitera elle-même pour revivre glorieuse et libre.

Observons d'abord ce phénomène aussi extraordinaire que frappant et visible. Comment se fait-il que tout ce qui s'est mis aux lieu et place du Roi Très-Christien depuis le 18 brumaire jusqu'au 2 décembre n'ait fait que passer? Pourquoi cette double restauration de 1814 et 1815 qui prétendait tout raffermir, n'a-t-elle été qu'un leurre et a-t-elle honteusement disparu devant une poignée d'émeutiers en 1830? Et cette charte nouvelle qu'on a voulu rééditer avec le descendant de Philippe-Egalité et dont on prétendrait aujourd'hui faire l'arche du salut, pourquoi

a-t-elle abouti aux barricades et condamné celui qui en avait juré le maintien, à fuir précipitamment dans un fiacre? Et cette nouvelle pourpre impériale qui, victime de son imprévoyance, disparaît dans la honte et la trahison? Je vous ai dit en prenant la parole que tout le secret de mon courage était dans mon amour pour la vérité; laissez-moi vous demander encore : Qu'est-il devenu ce fameux *ordre moral* qui a eu tout en mains, qui avait pour mission d'ouvrir les marches du trône à Henri V, et qui les lui ferme pour octroyer à la France un *septennat* d'où est sorti ce 16 mai, lequel, en escomptant la mort de l'exilé de Frohsdorff, prétendait adapter le tempérament de la France à un nouveau 2 décembre ou à un second 1830, et ne faisait par ses tâtonnements qu'acheminer le pays vers cette *révision* dont les échos de Versailles nous ont apporté le sens et la signification?

Voilà bien des questions. Or, nous conservateurs, nous n'avons qu'un mot pour y répondre, c'est ce mot fatal de *défaite*. Oui, nous n'avons que des défaites à enregistrer dans toutes nos luttes, tous nos combats contre la révolution : sous tous les régimes, sous tous les drapeaux, sous toutes les chartes, nous sommes les *vaincus*. Notre impuissance, celle de tous nos prétendus *sauveurs d'hier, d'aujourd'hui, de demain*, cette impuissance est donc bien mise à nu et la vérité nous oblige à la confesser.

Quelle est la cause de cette impuissance *phénoménale*? C'est que nous ne sommes pas la *Contre-révolution* : tous nos prétendus sauveurs en ont pris le manteau, mais eux-mêmes n'étant pas dans l'ordre, n'ont pu qu'occasionner « *des haltes dans le désordre* », et ces haltes, nous voyons aujourd'hui à qui elles ont profité. — Non : nous ne sommes pas la *Contre-révolution* par nous-mêmes ni par aucun des expédients qui nous ont été offerts et que nous avons si aveuglément acceptés; et si nous ne voulons pas nous *lasser* d'y recourir à ces expédients, souvenons-nous bien que Dieu non plus ne se *lasse* pas d'être juste, et que d'un souffle il sait ruiner nos plus belles, nos plus chères espérances, lors même qu'elles ont pour objet la personnalité la plus honnête, l'incarnation la plus

acclamée du droit, si cette acclamation ne repose que sur des titres faussement attribués à l'homme qui en aurait été personnellement le plus digne.

Je viens d'esquisser à vos yeux la France contemporaine telle que la révolution et les usurpateurs l'ont faite, car c'est elle qui se dégage des couleurs sous lesquelles, en un coup de pinceau, j'ai tâché de vous faire connaître tous ceux qui ont eu la témérité de s'asseoir sur le trône ensanglanté de Louis XVI, c'est-à-dire sur le trône usurpé de Louis XVII.

Un homme à part s'est rencontré à côté des cinq usurpateurs de notre siècle : ce prince, je viens de vous le signaler, était honnête, et Dieu n'a pas permis que, même pour le bonheur de la France, il vint, par un règne qui aurait certainement été glorieux, ratifier la criminelle usurpation de Louis XVIII et celle moins odieuse mais historiquement parlant, tout aussi coupable de Charles X.

Elle est donc bien inexorable cette loi *fatale* de la naissance; elle est bien sévère dans ses exigences cette loi salique écrite « *ès-cœurs français* »; il est donc bien sacré ce respect dû aux prérogatives de la famille dans l'ordre voulu et établi par Dieu, pour que la dérogation aux droits qui en découlent attire sur tout un peuple une sorte de malédiction que rien ne peut conjurer, et le plonge dans un aveuglement dont la vérité se sentirait impuissante à le guérir, si elle n'avait à son secours le bras de Dieu qui dicte ses ordres aux événements et les charge de faire resplendir les droits imprescriptibles de la vérité sur les ruines et les catastrophes amoncelées par l'erreur et le mensonge. Cruelle leçon que Dieu nous inflige chaque fois que la vérité a perdu ce légitime empire qu'elle est appelée à exercer sur les cœurs et sur les esprits, pour la grandeur et la prospérité des nations autant que des familles.

De tout ce que je viens de vous dire, devons-nous conclure que Louis XVII soit réellement sorti vivant du Temple? Devons-nous en conclure surtout que, étant admis le fait de l'évasion, la lumière soit également faite sur la question d'identité, et qu'il ne vous reste, si vous êtes *royalistes selon la loi salique*, qu'à reconnaître et

acclamer comme petit-fils du Roi-martyr le prince Louis-Charles de Bourbon, reconnu en Angleterre et surtout en Hollande comme fils de Louis XVII, mort à Delft, le 10 août 1845? — Non, ma première conclusion n'est pas si large, et réellement ce serait se donner bien beau jeu que de partir d'un raisonnement, d'une appréciation, d'une considération de l'ordre purement philosophique ou moral, pour conclure de là à l'existence d'un fait.

Ma première conclusion est celle-ci : si Louis XVII a survécu à son emprisonnement au Temple; s'il a agi dans la limite de ses moyens pour revendiquer ses droits, son nom, son héritage; si dans la limite du possible il a notifié son existence aux membres de sa famille, usurpateurs de tous ses droits; s'il a appelé sur lui l'attention de l'Europe et de ses gouvernements; s'il n'a rien négligé pour se faire ouvrir les portes de la justice; si des voix se sont fait entendre en sa faveur dans tous les pays où il a été condamné à traîner une existence inouïe comme a dû l'être la sienne; s'il a pu opposer à la guerre sans trêve ni merci de ses ennemis les plus puissants, les plus acharnés, des défenseurs, des hommes du plus généreux dévouement, des martyrs même; s'il a pu amener à le reconnaître pour ce qu'il est les témoins les plus irrécusables, les anciens serviteurs et amis du Roi son père, et les personnes attachées à son service dès le jour de sa naissance jusqu'au jour de son enlèvement au Temple; si, sans pouvoir obtenir justice devant les tribunaux de son pays, et brutalement chassé de sa patrie comme étranger, il a trouvé sur une terre étrangère un Roi, un gouvernement, un parlement assez justes, fermes et éclairés pour examiner, discuter, reconnaître et proclamer hautement ses *nom, titre et qualité* sans qu'aucune des chancelleries européennes se soient avisées de protester par le moindre acte diplomatique officiel; s'il a fait race; si, lui mort, ses enfants ont continué les mêmes revendications partout et toujours; s'ils ont rencontré les mêmes hostilités, les mêmes dévouements; si la nature les a doués tous de cette physionomie bourbonnienne qui se distingue entre toutes; si, enfin, il existe une tradition constamment maintenue et

fidèlement transmise sur l'évasion du Dauphin et sur son identité; si cette tradition a pu se conserver comme le plus précieux des dépôts, se faire jour et prendre un corps à l'heure même où la France et l'Europe croyaient assister aux funérailles de la Monarchie Très-Chrétienne, à l'heure même où des imprudents, des téméraires, des intéressés entraînant avec eux une foule de gens de bonne foi, proclament avec emphase l'avènement « naturel » d'une branche cadette; si cette tradition entreprend aujourd'hui de refaire ce chapitre de notre histoire... et si elle y parvient...

Si tout cela est vrai, tout est expliqué, tout est résolu : la cause de nos constantes *défaites* sur le terrain conservateur, social, politique et religieux est expliquée; le mystère de notre impuissance à rien restaurer, à rien sauver, à rien préserver, ce mystère est dévoilé; ce *schisme* qui nous déchire et nous divise sans cesse en éparpillant nos forces à l'avantage de l'ennemi commun, ce schisme est expliqué; ce manque d'*unité* base de toute organisation, a sa raison d'être, puisque nous voulons chercher et voir le droit là où il n'est pas, au lieu de le reconnaître et de le proclamer là où il est.

Si rien de tout cela n'est vrai, oh! alors résignons-nous à nous asseoir sur le tombeau de la France, et, le front dans la poussière, entendons ce cri déchirant qui s'étouffe dans nos entrailles : *Finis Gallie* ... Nous ne sommes pas l'Église, nous ne sommes que la France, et la France n'a pas comme l'Église des promesses d'immortalité... Si rien de cela n'est vrai, c'est le *fatalisme* brutal qui depuis un siècle a présidé, et présidera désormais à nos destinées.

Une nation catholique chère au cœur français a poussé un jour ce cri de désespoir suprême : *Le Ciel est trop haut et la France trop loin!* Si rien de tout cela n'est vrai, nous jetterons nous-mêmes, nouvelle Pologne, ce cri de désespoir qui stupéfiera le monde : *Le Ciel est trop haut et la France trop bas!* Si rien de tout cela n'est vrai... mais il avait raison ce publiciste qui, au lendemain de la mort du Comte de Chambord, écrivait ces paroles : « L'ère de la

« monarchie chrétienne est close pour la France, et la
« révolution est victorieuse absolument. »

Mais non, rien n'est perdu. La Contre-révolution existe, elle a une âme, un corps, une incarnation vivante, une personnalité réelle. La Contre-révolution c'est la famille soumise à son chef, c'est le chef assujetti lui-même à la loi, et respectant, proclamant les droits de Dieu, seule garantie du respect des droits de tous. La douloureuse histoire de la Contre-révolution incarnée est tout entière dans cet inventaire que j'ai dressé tout à l'heure devant vous et qui seul explique les causes de notre situation présente : Or supprimer *la Maison de France*, supprimer Louis XVII et sa race, c'est supprimer la famille qui personnifie la *Contre-révolution*; c'est supprimer la Contre-révolution; c'est agir sans elle, c'est-à-dire se briser; c'est agir contre elle, c'est-à-dire s'insurger. Voilà notre logique depuis quatre-vingts ans : la Révolution nous effraie, et depuis près d'un siècle nous en sommes devenus les auxiliaires les plus puissants, en faisant, en ayant laissé faire en notre nom la guerre la plus funeste à la Contre-révolution par une série de gouvernements que nous avons acclamés.

Attendez-vous de moi une dissertation historique complète sur la question que j'ai l'honneur de traiter devant vous ? Espérez-vous qu'en quelques quarts d'heure de cette bienveillante attention dont vous m'honorez, j'entreprene de dérouler devant vous toute cette vie du Dauphin sauvé du Temple à l'aide d'un faux acte de décès, ou à l'aide d'un acte de décès qui ne constatait pas le sien mais celui d'un *inconnu*; du Dauphin gardé et protégé, depuis l'instant de sa délivrance, par des mains quelquefois invisibles mais toujours sûres; du Dauphin faisant en 1810 son entrée à Berlin à l'aide d'un passeport qui n'était pas le sien, et l'accréditait, sous le nom de Ch. G. Naundorff, auprès des autorités prussiennes consentant à le couvrir d'une protection tellement particulière et exceptionnelle qu'elle est unique dans son genre; du Dauphin recevant, contrairement aux lois en vigueur et sans la production des pièces rigoureusement exigées, des lettres de bour-

geoisie à Spandau et à Brandebourg; du Dauphin plus tard lâchement calomnié, faussement accusé et condamné pour avoir osé sortir d'un *incognito* imposé et se déclarer *prince natif*... ?

Espérez-vous que suivant dans la capitale de la France ce rejeton de nos rois, je vous le montre aux prises avec la misère d'abord, puis reconnu par tous les anciens serviteurs du roi son père, et devenant, à l'heure même où il invoquait la justice des tribunaux, la victime du plus odieux des attentats contre la liberté individuelle, sous le gouvernement de Louis-Philippe ?

Auriez-vous le temps et la patience de m'écouter si je vous le montrais ensuite banni de France, jeté en Angleterre, accueilli généreusement sur ce sol hospitalier, mais là victime encore, de la part d'un second Ravaillac ou d'un second Louvel, d'un terrible attentat qui faillit lui coûter la vie, et dont la nouvelle en se répandant jeta partout la consternation dans Londres ?

Ce récit, complété par les preuves les plus irréfutables, les plus évidentes, en portant la conviction dans vos esprits, enflammerait vos cœurs, en même temps qu'il imprimerait un cachet de vérité bien solide aux considérations morales que je développais tout à l'heure ; il vous expliquerait aussi comment, arrivé en Hollande, où il devait brusquement trouver la mort, l'infortuné Louis XVII, durant les quelques mois qu'il eut la consolation d'y vivre, rencontra enfin un roi, un gouvernement soucieux de leur propre dignité, et pour qui les mots de *justice*, de *droit* ne sont pas de vains mots, même lorsqu'il s'agit de princes méconnus.

Ce chapitre de la vie du prince en Hollande vous ferait voir l'innocente victime de la raison d'État retrouvant dans les bras de la mort une incomparable majesté couronnée de cette auréole d'immortalité qui est surtout assurée aux grandes victimes des persécutions humaines, auréole qui nous éclaire aujourd'hui comme un soleil bienfaisant au milieu des ténèbres où nous sommes plongés, et suffirait déjà pour arracher à la conscience d'une grande nation ce cri réparateur qui à lui seul

vaut toutes les enquêtes : *Oui, vraiment celui-là était le fils du Roi-Martyr.*

Les récits ne sont intéressants qu'à la condition d'être complets. Il me faudrait donc, après avoir mis en relief les moyens par lesquels le gouvernement hollandais est arrivé à reconnaître Louis XVII, en la personne du banni de la raison d'État, il me faudrait, pour être complet, vous retracer ensuite cette triste période de 1851 à 1874, pendant laquelle les dignes rejetons de ce grand roi de France, mort en roi sur la terre étrangère, venaient en leur qualité d'orphelins, implorer, non la pitié ni la clémence, mais bien la justice des tribunaux français. Ces huit orphelins royaux n'avaient pas, comme les fils de Charlemagne, un empire à se partager ; ils venaient demander une réparation, revendiquer un état civil qui leur appartient, un héritage qu'aucune prescription ne peut enlever. Ils frappèrent à la porte du prétoire, on leur répondit : *Votre père ne savait pas parler français, et celui dont vous revendiquez le nom est mort au Temple... Sortez.* — Ce fut tout.

La France subissait alors le joug de cette présidence dictatoriale préludant, par cet odieux déni de justice, aux commissions mixtes qui devaient plus tard révolter les consciences honnêtes ; il fallut donc se taire. Les orphelins royaux, premières victimes du 2 décembre, ne furent jamais amnistiés, et, pendant vingt-deux ans, la barrière de la raison d'État se dressait entre le berceau et la tombe de leur infortuné père.

Quel sort aurait été le leur, à ces royaux orphelins, si marqués au front par la justice du deux Décembre de cette note *fils d'imposteur*, la Hollande et les gouvernements européens eussent suivi les agissements des gouvernements de 1830 et de 1851 ? — Mais laissons les suppositions, les réalités sont assez navrantes. Heureusement pour la famille royale, heureusement aussi pour nous (quoique à la honte d'un grand gouvernement), heureusement la Hollande toujours plus juste, plus impartiale, plus hospitalière, plus chevaleresque, entourait la race des Bourbons méconnus d'une estime et d'une vénération sans

égales. Fière d'accepter comme volontaires dans les rangs de son armée et dans sa marine les trois fils du roi Louis XVII, Edouard, Louis-Charles et Ange-Emmanuel de Bourbon, elle voyait avec le plus légitime orgueil son souverain demander au Parlement néerlandais des lettres de naturalisation pour le prince Adelberth de Bourbon ; et ainsi apparaissait aux yeux de tous l'*origine* française et royale, l'*identité* princière du royal martyr de la raison d'État.

Mais en face de cette reconnaissance éclatante de la part du souverain et des États-généraux d'un pays libre et indépendant, la France n'avait pas à rougir de toutes les hontes. Quand par elle-même ou par ses gouvernements elle s'égarait, cette noble France, toujours dans son sein elle trouve des enfants plus généreux qui, en s'assurant la gloire et l'immortalité, épargnent à la patrie la plus grande des humiliations, celle de la *capitulation* devant l'arbitraire. Dans la cause qui nous occupe, elles n'ont pas manqué ces âmes généreuses, mais une place à part appartient à l'incomparable Gruau de la Barre, qui seul, publiquement, pendant toute la durée de l'Empire, en face de l'Europe distraite ou absorbée déjà par le mal secret qui la rongait, se tint debout, veilla au nom de la France abusée, au nom de l'histoire falsifiée, au nom des consciences achetées ou endormies, au nom de l'humanité outragée, veilla, dis-je, sur l'intégrité du dépôt dont il s'était courageusement fait le gardien. Pendant cinquante ans sur la brèche, il n'est pas une iniquité qu'il n'ait dévoilée, pas un masque qu'il n'ait déchiré, pas un mensonge qu'il n'ait réfuté, pas un coin du voile qu'il n'ait soulevé pour démontrer toujours et à tous que la vérité est invincible. Son dernier monument, car il a laissé des monuments impérissables et qui seront, en somme, le dernier mot de l'histoire sur l'*Orphelin du Temple*, son dernier monument c'est un *Appel à la conscience publique* : cet appel n'a pas été vain, il a été le signe avant-coureur d'un *réveil* dans les consciences, *réveil* qui nous saisit, nous électrise, nous donne une vie nouvelle, *réveil* qui nous dit que la *conscience nationale* elle-même commence

à sortir de ce sommeil léthargique duquel elle dormait à l'ombre du mancenillier de la raison d'État... et si cet arbre fatal est déraciné ou sur le point de l'être, c'est l'immortel Gruau de la Barre qui lui aura porté les coups les plus vigoureux. — Honneur à lui!

L'Empire s'effondre : la France meurtrie au dehors, ensanglantée à l'intérieur du sang de ses propres enfants, cherche à se relever; ne sachant où trouver un port après d'aussi effroyables tempêtes, elle se crée un refuge en abritant ses destinées sous le pavillon de *l'ordre moral*. L'heure semblait propice pour les grandes restaurations, pour la réparation des grandes injustices : tous les usurpateurs avaient été frappés comme des maudits et n'emportaient avec eux que les malédictions de tout un peuple... Les orphelins royaux avaient grandi, ils avaient été élevés à la rude école de la souffrance et des privations; ils reviennent courageusement jeter leur destinée sur la balance de la justice française : la partie adverse juge *prudent* (ou *digne*, je n'en sais rien) mais elle juge bon comme en 1851 d'écouter à la porte du prétoire. Le poids de la raison d'État sera-t-il toujours sur un des plateaux de la balance, et l'emportera-t-il sur le *droit* développé et mis en lumière par un des princes de la parole, qui ayant depuis plus de trente ans approfondi cette question capitale, se fait un devoir d'y conserver les derniers labeurs de sa longue carrière d'avocat éminent? Sera-ce en vain que Jules Favre, républicain convaincu, sollicitera de la Cour d'appel de Paris cette enquête nécessaire pour fixer à jamais dans un sens ou dans un autre le sort de ceux qui la réclament à tant de titres? Vains efforts! l'enquête est refusée.

Et cependant, elle était nécessaire, elle était obligatoire, cette enquête : elle était forcée à tous les points de vue. Il y avait dans ce procès, à côté des fils du duc de Normandie, il y avait, dis-je, la diplomatie de trois gouvernements engagée; la diplomatie des Cours de Berlin, de Londres et de Hollande était sur le tapis : il s'agissait d'éclaircir un mystère et de savoir si ces diplomaties favorisaient l'imposture ou disaient la vérité.

Pour rendre bien saisissable ma pensée sur ce point, permettez-moi de vous lire quelques lignes d'une pièce originale lue à l'audience par Jules Favre et déposée sur le bureau de la Cour d'Appel de Paris : c'est un passage de la déclaration écrite de M. Van Buren, avocat au barreau de Rotterdam, et qui assistait Jules Favre à la barre de la Cour.

«J'ai acquis un témoignage irrécusable de l'origine
« du Duc de Normandie, de la part d'un des hauts fonctionnaires au département de la Justice de La Haye,
« lequel, par suite de mes réclamations auprès du gouvernement (dans l'intérêt du personnage arrêté à son arrivée
« à Rotterdam), a traité toute l'affaire depuis le commencement jusqu'à la fin.

« Ce fonctionnaire chargé de la correspondance pour
« obtenir par la voie diplomatique, des Cours de Berlin et
« de Londres, des renseignements concernant la personne
« arrêtée et son passeport, s'est trouvé saisi de reconnaissances de la vérité telles, que le gouvernement de notre
« pays acquit la certitude que le personnage dont on avait
« retiré le passeport, à lui délivré comme Duc de Normandie, était réellement le fils de Louis XVI.

« Cette conviction de la vérité fut telle, qu'elle fut
« posée dans mes transactions avec le gouvernement, étant
« convenu entre nous, parties contractantes, que la personne ne serait désignée que sous ses prénoms de
« Charles-Louis. » — (Voir plaidoirie de Jules Favre p. 316.)

Vous le voyez, confondre la diplomatie de Berlin par la plus éclatante des enquêtes en 1874, c'eût été un beau commencement de revanche; établir, par cette même enquête que de complicité avec la diplomatie de Londres, la diplomatie de Berlin avait trompé la diplomatie de la Hollande en lui faisant accepter comme Charles-Louis, duc de Normandie, celui qui n'aurait été que Naundorff... c'eût été pour la magistrature de la Cour de Paris une gloire incomparable.

Mais la partie n'aurait pas été gagnée, elle aurait été infailliblement perdue. L'enquête aurait donné raison aux

diplomaties des Cours de Berlin, de Londres et de Hollande ; elle aurait démontré la fausseté de l'acte de décès du 24 prairial, dévoilé les iniquités commises ; elle aurait justifié tout ce qu'a écrit G. de la Barre et avec lui une légion de défenseurs, parmi lesquels se trouvent les noms les plus autorisés ; en détrônant la raison d'État, l'enquête aurait déjoué bien des calculs, elle aurait avancé l'heure des pacifications en étouffant à tout jamais les compétitions hasardées... C'est pour cela qu'elle a été refusée.

Sur quoi portait-elle, cette enquête vainement sollicitée ? — Sur les faits les plus précis, les plus circonstanciés, les plus probants, les plus clairs, faits qui constituent la trame de cette douloureuse existence du Dauphin, existence qui demeurerait un éternel mystère si on n'admet pas aujourd'hui ces faits dans leur entier, précisément à cause du refus de l'enquête judiciaire.

Ces faits, s'ils eussent été faux, imaginaires, mais l'enquête aurait été accordée largement, puisqu'elle aurait dû aboutir à la glorification des persécuteurs de Naundorff, et à la honte, à la réprobation de celui-ci et de tous les siens ; puisqu'elle aurait pour toujours imposé silence aux voix importunes qui la sollicitaient au nom de la justice et du droit, et condamné les panégyristes aveugles d'un faux Dauphin à vouer eux-mêmes leurs écrits aux flammes en les brûlant sur l'autel de la Vérité.

Ces faits, l'opinion peut et doit les admettre aujourd'hui dans leur entier, surtout à cause du refus de l'enquête, je viens de le dire, et surtout aussi parce qu'on n'est jamais parvenu et qu'on ne parviendra jamais, par toutes les enquêtes imaginables, à prouver de qui *Naundorff* était fils, où il est né, où et comment il a vécu avant son arrivée à Berlin, en 1810.

Ces faits, je voudrais pouvoir les classer dans votre esprit, car ils constituent ce que dans ma brochure *Où est la Maison de France ?* j'appelle le catéchisme de Louis XVII. Je prends la liberté de vous y renvoyer, ou, mieux encore, à la plaidoirie de Jules Favre, afin de m'épargner la lecture.

Je ne puis cependant me dispenser de placer sous vos

yeux quelques-unes des preuves établissant soit l'évasion, soit l'identité.

(Ici le conférencier donne lecture du procès-verbal des trois conventionnels, à la date du 17 décembre 1794, et établissant la substitution, dans la prison du Temple, d'un enfant muet au Dauphin : il donne également lecture d'un procès-verbal de la séance du xx messidor an III (8 juillet 1795) et d'autres pièces établissant l'évasion. — Pour toutes ces citations V. plaidoiries de Jules Favre, pp. 212 à 221, 235 à 237 ; pour les preuves établissant l'identité, V. plaidoiries Jules Favre, pp. 69 à 75, 81 à 85, 257 à 270.)

Après avoir résumé ces principaux témoignages, le conférencier continue en ces termes :

Si la *substitution*, dans la prison du Temple, d'un enfant muet au Dauphin, et l'évasion de celui-ci au jour du décès de l'enfant substitué sont établies par les actes mêmes de la Convention, l'*identité* est établie et constatée par les témoignages les plus graves, les plus irrécusables qu'on ne peut rejeter sans éteindre le seul *flambeau* à la lumière duquel on peut constater l'existence d'un fait, *le témoignage des hommes*. Et quand ce témoignage est confirmé par le sang comme il l'a été dans cette cause, par la mort mystérieuse ou sanglante de Desault, de Choppart, de Pichegru, de Frotté, de Hoche, de Joséphine, du duc d'Enghien, du duc de Berry... il faut croire à ce témoignage de la parole, à ce témoignage du sang, ou dire et *constater avec effroi* que devant le spectre de la *raison d'État* tout doit s'incliner et disparaître.

Ici j'éprouve le besoin d'évoquer le souvenir d'un fait, souvenir que je réveille peut-être dans l'esprit de quelques-uns de ceux qui m'écoutent. Il y a un peu plus d'un an, M^e Falateuf, représentant l'ordre des avocats de Paris à l'inauguration du Palais de Justice de Bruxelles, prononça, dans un grand banquet, un toast fort éloquent dont voici le passage le plus remarquable :

« Notre grand Berryer disait : « Le barreau sera toujours
« pour chaque citoyen un rempart contre les colères et les
« atteintes du pouvoir, contre la violation des droits, contre
« les persécutions injustes. Tout est à craindre s'il est mu-
« tilé ; rien n'est désespéré s'il se maintient et se fait
« respecter. »

« Dites, mes confrères, quel est celui d'entre vous, à
quelque pays qu'il appartienne, qui ne pense ici comme
Berryer ?

« Si j'en crois d'ailleurs le mouvement généreux auquel
il nous est donné d'assister depuis plusieurs années déjà,
restera-t-il bientôt en Europe un seul pays où tout em-
piètement sur le droit, toute oppression d'où qu'elle
vienne, ne rencontrent pour les combattre la voix indé-
pendante d'un barreau respecté ? »

Oui, c'est vrai : le barreau est un rempart contre lequel
vient se briser la raison d'État : le barreau ne rend pas de
ces sentences qui mettent fin à un litige pendant entre
deux intérêts particuliers opposés l'un à l'autre et dont il
est dit *res judicata pro veritate habetur* : mais les sen-
tences qu'il rend au nom du droit méconnu et violé pour
réagir « contre les colères et les atteintes du pouvoir »,
ces sentences le couvrent de gloire, parce qu'elles sont
la loi, la saine interprétation de la loi qui ne peut être que
juste et équitable pour tous ; ces sentences le couvrent de
gloire parce qu'elles sont et demeurent la vérité lors même
qu'elles ne se qualifient ni *un jugement*, ni *un arrêt* ; ces
sentences en font, du barreau qui les prononce, en font
une magistrature à part, une magistrature sacro-sainte qui
n'a pas de *cassation*, qui juge d'emblée en dernier ressort,
et fait enregistrer ses verdicts, ses décisions, non plus dans
les in-folio du fisc, mais les enregistre elle-même sur les
tablettes de l'histoire, les grave dans le cœur de l'humani-
té pour qu'elles deviennent un jour la règle des pouvoirs
publics eux-mêmes.

En faut-il des exemples, tenez : Qui pourra jamais
réduire à la valeur d'un simple arrêt de conflit l'ineffa-
çable consultation Rousse portant le contreseing de tous
les barreaux de France ? Qui étouffera sous le vote de la

Convention les voix des Tronchet, des Malesherbes, des de Sèze, défenseurs du Roi-Martyr? Et dans la cause qui nous occupe, qui donc fera prévaloir le jugement de 1851 et l'arrêt de 1874 contre les raisons en *droit* et en *fait* si victorieusement mises en lumière, si solidement assises, si éloquemment développées par ces maîtres du barreau, toujours fidèles à leur vocation, n'abdiquant rien de leur noble indépendance et devenant des oracles infailibles lorsqu'il s'agit d'arracher toute une famille au déshonneur de cette *mort civile*, inconnue jusqu'à notre époque, et qui s'appelle *la suppression du nom, l'anéantissement de l'identité!!!*

Et puisque dans ce livre d'or des défenseurs de l'infortuné Louis XVII et de sa famille, le nom de Jules Favre brille d'un si grand éclat à côté de celui de Gruau de la Barre, laissez-moi vous montrer comment il prophétisait au nom de l'immuable justice cette *réhabilitation* qui s'impose aujourd'hui, et qui demain, si le bras de Dieu n'est pas devenu plus court que celui de la raison d'État, sera un *grand fait accompli*.

J'ai eu entre les mains toute la correspondance de Jules Favre avec la famille royale depuis 1841 jusqu'en 1880 : cette correspondance constituerait à elle seule un nouveau plaidoyer : l'heure n'est pas venue de la publier tout entière. Au risque de commettre une indiscretion (dont on ne me punira pas trop sévèrement), je tiens à faire passer sous vos yeux quelques-unes des lettres de Jules Favre à S. A. R. Madame la princesse Amélie de Bourbon, fille aînée de Louis XVII, et portant la date des 17 janvier 1875 et 2 janvier 1880 :

« Versailles, 17 janvier 1875.

« Vous avez raison, Madame la Princesse, quelle que
« soit l'étendue de vos malheurs : l'année où ils ont éclaté
« avec le caractère le plus cruel, ne peut être maudite, car
« en même temps apparaissait aux yeux de tous les hon-
« nêtes gens la grandeur de l'iniquité qui les consommait.
« Votre martyr sera tôt ou tard suivi d'un réhabilitation,

« et les indignes qui vous l'infligent auront leur punition.
« Ayons, à cet égard, confiance dans les décrets de Dieu.
« Vous êtes déjà vengés par la sympathie de nobles et
« fidèles amis qui s'honorent en vous honorant. Pour moi
« qui ai essayé de me mettre en travers du torrent et qui
« m'y suis brisé, je suis plus que récompensé par votre
« reconnaissance. Votre frère a bien voulu m'envoyer un
« signe trop magnifique et que je conserve comme un titre
« bien précieux... »

« Signé : JULES FAVRE. »

« Versailles, 11 février 1878.

« Madame la Princesse,

« Je vous suis fort reconnaissant de votre fidèle et bon
« souvenir et je vous prie de croire que le mien vous est
« acquis, indépendamment de toute manifestation et de
« tout évènement. Le temps qui s'écoule et qui modifie
« tant de choses, n'a fait et ne fera que confirmer l'impres-
« sion de tristesse profonde qu'a laissée dans mon cœur
« une décision dictée par la seule raison d'État. Elle
« m'apparaît comme le symbole de la force inexorable et
« fatale qui brise impitoyablement ce qui gêne le passage
« des puissants de la terre, sans s'inquiéter de la justice,
« de l'humanité et du droit. Votre famille a été la victime
« offerte en holocauste à cette aveugle divinité; elle n'en
« demeurera pas moins touchante et respectée; vous sur-
« tout, qui née au milieu des persécutions, compagne in-
« fatigable et dévouée du malheur, consolatrice de tant de
« douleurs imméritées, avez soutenu la lutte jusqu'au
« bout avec une inflexible ténacité... »

« Signé : JULES FAVRE. »

« Versailles, 3 janvier 1879.

« Madame,

« Je vous remercie de votre bon et fidèle souvenir; il me
« rappelle l'amertume d'un grand effort demeuré stérile,

« mais en même temps la satisfaction profonde de l'avoir
« tenté en faveur du droit méconnu et la bonne fortune
« d'en avoir été récompensé par la plus généreuse des re-
« connaissances. L'avenir nous réserve-t-il la surprise
« d'une réparation solennelle? C'est le secret de Dieu en
« qui vous avez raison de placer votre confiance suprême
« et dont la grâce rend plus légère l'injustice des hommes.
« Je suis heureux de vous savoir plus grande que votre
« infortune... »

« Signé : JULES FAVRE. »

« Versailles, 2 janvier 1880.

« Madame la princesse,

« Je suis vivement touché de votre fidèle souvenir, et
« en échange de vos vœux, je vous offre l'expression sin-
« cère de tous ceux que je forme pour votre bonheur. La
« Providence vous a donné un port après les violents
« orages qui ont agité votre cœur.....

« Que Dieu vous garde longtemps cette félicité, et sur-
« tout qu'il vous réserve, comme récompense de votre foi
« pieuse et de votre filiale constance, une manifestation
« inattendue de la vérité. A vrai dire, je le souhaite sans
« l'espérer, je crois comme vous qu'en dépit des résis-
« tances et des ambitions humaines, peut-être même en
« raison de leurs efforts, l'opinion est suffisamment
« éclairée pour servir de flambeau à l'histoire. C'est là
« votre recours, et le livre éloquent que vous m'avez
« adressé y aidera puissamment. Je vous remercie de cette
« communication qui m'a profondément touché, car je
« demeure et demeurerai jusqu'à la fin, l'avocat de votre
« héroïque défaite; je suis enseveli sous les débris de
« votre cause et plus que jamais convaincu de sa justice...

« Signé : JULES FAVRE. »

Voilà la réponse de J. Favre à ceux qui, ne pouvant le réfuter, ont cru trancher la question en disant de lui qu'il s'était fait le défenseur *ironique* de la cause des Bourbons aînés.

Vous avez entendu tout à l'heure les paroles de M^e Fataleuf au banquet de Bruxelles : il saluait tous les barreaux de l'Europe combattant partout « l'oppression d'où qu'elle vienne », combattant « tout empiètement sur le droit » : ne puis-je pas me prévaloir ici de ces mêmes paroles pour signaler à votre admiration ce brave, ce courageux Pezold, avocat prussien, commissaire royal de justice à Crossen, se constituant en face du gouvernement de son pays le vengeur de son infortuné client le duc de Normandie, ce courageux Pezold sommant les ministres du roi de Prusse de réviser la plus inique des procédures, sommant le ministre prince de Hardemberg de restituer à un Fils de France les papiers dont on l'avait traitreusement dépouillé; dénonçant à toutes les chancelleries, à toutes les ambassades de l'Europe ce crime de *suppression d'état et d'état royal* (si je puis parler ainsi), consommé au nom d'une politique ténébreuse dont il était parvenu à saisir tous les fils; ce brave Pezold dont la mort soudaine et mystérieuse est une nouvelle preuve qu'il servait le droit méconnu, persécuté...

Et Van Buren, cet aigle du barreau néerlandais, que je vous ai déjà signalé, n'est-ce pas par suite de ses « réclamations auprès du gouvernement dans l'intérêt du personnage arrêté à Rotterdam », qu'ont été obtenus par la voie diplomatique des cours de Berlin et de Londres des preuves de la vérité telles que le gouvernement des Pays-Bas « acquit la certitude que le personnage dont on avait retiré le passe-port à lui délivré comme duc de Normandie, était réellement le fils de Louis XVI. »

Voilà ce que fait le barreau dans la plénitude de son indépendance; il s'impose aux chancelleries et les fait parler quand elles voudraient se taire : voilà ce qu'il obtient lorsqu'il a le bonheur d'exercer son ministère dans un pays comme la Hollande où le *Droit* prime la *raison d'État*.

Et ce *secret* arraché aux cours de Berlin de Londres, dévoilé par la conduite du gouvernement hollandais, n'éclaircit-il pas tout le mystère de l'évasion (si mystère il y a) ? ne rend-il pas l'*identité* du duc de Normandie aussi

palpable, aussi visible que l'identité de tous ceux qui m'écoutent? *Ces secrets diplomatiques dévoilés* ne viennent-ils pas sanctionner, ratifier tous les témoignages attestant l'évasion et les témoignages encore plus écrasants attestant l'identité?

Ces secrets dévoilés ne font-ils pas resplendir de la plus éclatante lumière ce *cachet* qui en scellant la pièce constatant l'évasion, y imprimait les noms immortels des quatre principaux libérateurs du Dauphin : *Hoche, de Frotté, Pichegru, Joséphine*? *Ces secrets dévoilés* ne font-ils pas resplendir de la même lumière ces deux médailles gravées dès 1795 au burin de l'histoire numismatique, représentant un ange écrivant sur un cercueil ces mots : *redevenu libre le 8 juin 1795*; mots mystérieux, si l'on veut, mais ayant toujours jeté une lueur étrange sur l'épaisseur des ténèbres officielles, mots qui depuis le 10 août 1845 constituent avec la pierre sépulcrale de Delft l'*Alpha* et l'*Oméga* de l'Odysée du prince méconnu qui fut Louis XVII!

Oui, c'est contre une médaille de bronze, contre un bloc de pierre, deux témoins muets, que viennent se briser ces deux faux témoins officiels Lasne et Gomin, que les livres de MM. de Beauchesne et Chantelauze ne réhabiliteront jamais.

Lasne et Gomin!! serait-il convenable et digne de l'assemblée qui m'écoute de m'appesantir sur la *non-valeur* des dépositions assermentées de ces deux vulgaires personnages qui disent tous les deux *oui* et *non* sur le même fait, et dont l'un dit *non* pendant que l'autre dit *oui*, ou *oui* pendant que l'autre dit *non*? — Ce serait prendre au sérieux les écarts de M. de Beauchesne dont l'imagination si féconde en ressources, n'a cependant pas pu faire concorder entre elles les déclarations contradictoires de deux faussaires dont il prétend faire les garants de sa probité d'historien.

Lasne et Gomin! Mais ce sont eux qui ont empêché devant le tribunal de la Seine, comme devant la Cour d'appel de Paris, qui ont empêché, dis-je, les débats d'être contradictoires.

Où est l'avocat français qui en 1851 au nom de Charles X et de la duchesse d'Angoulême, et en 1874 au nom du fils du duc de Berry, aurait pu, répliquant à Jules Favre, prendre devant la *justice civile* le parti de *Lasne* et de *Gomin*, et déclarer sur son honneur d'avocat, dans la plénitude de son indépendance, que ces deux hommes n'avaient pas trompé la justice, et que Beauchesne leur interprète ne trompait pas l'histoire et n'égarait pas l'opinion!

Cet avocat français ne s'est jamais rencontré : aussi un côté de la barre a-t-il toujours été vide durant toutes les instances civiles. — L'avocat qui s'y serait présenté au nom des défendeurs dûment assignés aurait forcément récusé le dangereux bénéfice des déclarations et dépositions des faux témoins *Lasne* et *Gomin* ; par cet acte, que son ministère et l'honneur de sa toge lui imposait, il aurait lui-même incidemment et d'emblée tranché la question *d'évasion*, et le débat se serait trouvé limité à la question *d'identité*.

Mais en se retranchant sur ce terrain de l'identité, il se serait heurté contre un écueil bien plus terrible encore. — Ayant pris pour ce qu'ils étaient les faux témoins *Lasne* et *Gomin*, comment aurait-il pu ranger sur la même ligne les témoins réels de l'identité? A l'aide de quel artifice aurait-il pu anéantir, travestir, dénaturer ou seulement affaiblir les affirmations, les déclarations réitérées de M. de Joly, dernier ministre de la justice de Louis XVI, déclarations que forcément il eût fallu *accepter* ou répudier à la barre même, puisque leur auteur n'était plus et s'était fait un devoir de les confirmer à son lit de mort! — Mettre M. de Joly au rang d'un vulgaire *Lasne*, d'un triste *Gomin*, est un acte devant lequel aurait reculé M. de Beauchesne... et un avocat français l'aurait entrepris?... Jamais.

Et M. de Brémond, dernier secrétaire de Louis XVI : ses dépositions réitérées, assermentées et faites publiquement, devant le tribunal civil de Vevey, en vertu d'une commission rogatoire du juge d'instruction près le tribunal de la Seine, avaient une valeur *juridique intrinsèque* en dehors du poids qu'elles trouvaient dans la qualité et l'honorabilité du personnage... Comment les détruire, comment

les nier, comment les arguer de faux? Elles étaient là comme la précédente, imposant silence, ou plutôt contribuant à laisser vide l'autre côté de la barre...

Et M^{me} de Rambaud brutalement éconduite de Prague où elle avait espéré, par les arguments irrésistibles que son cœur lui avait dictés après que ses yeux se furent ouverts à la lumière et à l'évidence, — où elle avait espéré, dis-je, apporter une grande joie dans le cœur de la duchesse d'Angoulême en lui donnant avec la *bonne nouvelle* de l'existence de son infortuné frère, les preuves qu'elle a léguées à la postérité et à l'histoire... Cette noble et courageuse femme, qui donc aurait osé, au nom des défenseurs au procès, la déclarer *indigne* d'être respectée devant la justice, dans les déclarations si nettes, si précises, qu'en prévision de la mort elle avait laissées sur l'existence réelle et sur l'identité incontestable du Dauphin, dont elle fut la gouvernante depuis sa naissance jusqu'au jour de son enlèvement au Temple?

Et M. Marco-Saint-Hilaire, M^{me} Marco-Saint-Hilaire, M^{me} la marquise Broglio-Solari, et cent autres...

Je m'arrête. Non, le barreau ne pouvait accepter cette lutte contre le droit, contre l'opprimé; l'avocat qui aurait essayé de l'entreprendre, s'y serait brisé; il aurait fait mentir Berryer et Falateuf dont je vous citais tout à l'heure les paroles, paroles qui sont tout le code des barreaux indépendants, et qui sont surtout le code éternel, immuable, du premier barreau du monde, du barreau français.

L'avocat qui aurait assumé cette tâche, j'allais dire cette besogne, ou il aurait terni l'éclat de sa toge en sacrifiant à l'aveugle raison d'État, ou il aurait terni et peut-être dissipé comme un nuage la majesté (devenue quand même bien éphémère) de ses augustes clients.

Voilà pourquoi le barreau de France est demeuré muet sur cette cause chaque fois que Jules Favre a parlé.

Loin de moi la pensée de prétendre que nous tous, royalistes, nous partagions alors sur ce point les convictions de l'avocat républicain : nos préférences alors étaient ailleurs ; ce problème de l'existence du Dauphin

ne nous intéressait point, ou point assez. Nous ne soupçonnions pas qu'à un si court intervalle, il se poserait de nouveau malgré tous les arrêts, et se poserait comme question de vie ou de mort pour la Monarchie très chrétienne : nous ne soupçonnions pas que sur ce seul enjeu la Contre-révolution aurait à prendre pied, ou à renoncer désormais à toute lutte ; nous ne soupçonnions pas que tous ces témoignages humains, les uns écartés, les autres étouffés par un refus d'enquête, Dieu les ferait revivre et leur donnerait une nouvelle force, en suscitant, à son heure, un nouveau *témoin irrécusable cette fois... l'évènement*, et *l'évènement qui ne dépend que de Lui seul*. — L'évènement parle : une grande mort est annoncée à l'Europe... l'Enfant du miracle a disparu... Et tout est remis en question.

C'est à la lueur de cet évènement considérable que nous devons aussi étudier le problème ou plutôt la question qui nous occupe (car ce n'est plus un problème) : et en l'étudiant à ce point de vue, vous admettez sans peine tout ce que je viens de vous dire sur l'abstention *forcée* de tout débat contradictoire. La lutte contradictoire assurait le triomphe de la demande, elle n'eut pas lieu : le silence enlevait à Jules Favre ses meilleures armes, ce fut le parti qu'on adopta : le silence livrait le courageux avocat à une lutte désespérée contre la raison d'État, il la livra cette grande lutte, et il dut y succomber.

Vous conviendrez que cette défaite est bien aussi glorieuse que celle de Patay. Le drapeau de Patay est sans tache malgré la défaite, et nous saluons avec orgueil les « glorieux vaincus » qui combattirent sous ce drapeau : à son tour le *droit méconnu* trouve une force de plus et puise une vie nouvelle dans la victoire même de la raison d'État : et si cette raison d'État a essayé de jeter non plus un *masque de fer*, mais un *masque de flétrissure* sur un fils de France et sur sa royale lignée, cette flétrissure n'a pu l'atteindre, ni lui, ni elle ; elle est retombée ailleurs et je n'ai pas à m'en préoccuper. Je ne dis et ne veux dire que ceci : il a fallu tout l'aveuglement que donne la raison d'État pour ne pas voir dans ce procès ce qu'il y avait réellement, et pour y voir ce qui n'y était pas.

Voilà, comment l'aveugle raison d'État habilement déguisée sous les conclusions d'un ministère public parvint à dicter, à ceux qui l'ont rendu, cet arrêt que Gruau de la Barre dénonçait à la conscience publique quelques mois avant de descendre dans la tombe, cet arrêt que l'histoire n'enregistrera pas sans enregistrer sur la même page les solides mais bien solides arguments en faveur de l'évasion et de l'identité, arguments que l'arrêt a écartés pour ne viser en somme que l'acte de décès du 24 prairial an III.

Mais cet acte de décès du 24 prairial (12 juin 1795), je crois vous avoir trop fait comprendre par tout ce que je vous ai dit jusqu'ici, qu'il ne peut pas concerner le Dauphin, pour me croire obligé de disserter à ce sujet. Qu'il me suffise de vous rappeler que le célèbre Dessault, ancien chirurgien à la cour des Tuileries, appelé au Temple pour y soigner le royal prisonnier, ayant déclaré que l'enfant confié à ses soins n'était pas le Dauphin, mourut subitement peu de jours après, et paya de sa vie la sincérité de sa déclaration; que Choppart le pharmacien ayant divulgué la déclaration de son ami, subit le même sort que lui. — Ne voit-on pas dans ces disparitions subites, le prélude de ce luxe effrayant de précautions qui allaient être prises pour que la mort et la sépulture de l'enfant passassent inaperçues aux yeux de tous, précautions qui, en fermant la bouche à ceux qui ne voulaient pas s'exposer à subir le sort de Dessault et de Choppart, cachaient ce mystère si bien expliqué par Louis Blanc dans son chapitre *les Mystères du Temple* (histoire de la Révolution).

Que penser, en outre, d'un acte de décès qui n'empêche pas, un mois après sa rédaction, le pouvoir central d'ordonner l'arrestation dans la commune de Thiers, d'un enfant pris pour le Dauphin à cause de sa ressemblance avec lui? d'un acte de décès contre lequel s'inscrit *en faux le cercueil trouvé vide* de celui qui y a été renfermé?

Que penser d'un acte de décès qui empêchera plus tard Louis XVIII de faire célébrer un service anniversaire pour celui dont il convoitait depuis si longtemps la couronne;

et qui lui fera refuser le cœur de l'enfant même qui, avant son inhumation, avait été autopsié au temple par le docteur Pelletan?

Que penser d'un acte de décès contre l'authenticité duquel ont protesté les généraux de Frotté, Hoche, Pichegru, l'admirable Joséphine, le duc d'Enghien, le duc de Berry, généreux martyrs qui n'auraient jamais été ni fusillés, ni étranglés, ni empoisonnés, ni assassinés, et dont le sang n'aurait jamais été répandu si Louis XVII n'eût pas été vivant?

Que penser enfin, d'un acte de décès dressé sans l'observation des formalités rigoureusement prosrites, nul par conséquent en la forme, et dont la fausseté a été proclamée par tous les témoignages si écrasants de l'identité?

C'est donc bien l'acte de décès du 24 prairial qui est mort et enterré aujourd'hui; et si nous voulons retrouver, pour leur rendre hommage, les restes mortels et précieux de celui qui fut Louis XVII, c'est sur la terre étrangère que nous devons aller les chercher.

~~~~~

Il est temps que je m'arrête, je me suis contenté de détacher quelques pages de ce *livre* si longtemps fermé; j'ai essayé de briser devant vous, avec l'accent d'une profonde conviction, les sceaux qui le tenaient fermé, je veux dire les sceaux de la *prévention*, du *préjugé* et aussi de la *bonne foi*. A vous de lire maintenant dans ce grand livre ouvert à tous : la *prévention* désormais serait criminel, le *préjugé* serait coupable, la *bonne foi* serait inexcusable. Il faut lire, il faut étudier, il faut méditer, il faut conclure, et, pourquoi ne le dirais-je pas, il faut agir.

Ne voyez-vous pas la raison d'État (un des masques de la Révolution), ne voyez-vous pas la raison d'État reparaître aujourd'hui à l'heure où je vous parle? ne la voyez-vous pas, cherchant de nouveau à étouffer l'enfant, à étouffer le Dauphin, à étouffer le fils du Dauphin... la raison d'État cherchant à piétiner encore sur la tombe de Delft, cherchant à fermer, à sceller de nouveau le *grand livre* des *grandes leçons*? Ne voyez-vous pas la raison d'État susciter

aujourd'hui un *faux roi* comme elle suscitait de faux Dauphins hier? J'ai dit le mot, je ne le retire pas. Oui, on joue aujourd'hui *au faux roi*, comme on jouait il y a quarante et cinquante ans, aux faux Dauphins. Or les faux Dauphins ont disparu; le vrai Dauphin seul a bravé tous les genres de persécutions, et se dresse aujourd'hui devant les Macbeth qui ont cherché à l'assassiner moralement. Ne soyons donc pas de nouveaux Macbeth; des visions sinistres viendraient nous épouvanter... le sang du duc d'Enghien, du duc de Berry et de tous ceux qui attendent des vengeurs, ce sang appellerait sur nous de terribles malédictions... Philippe-Egalité tressaillerait dans sa tombe maudite... car il se sentirait absous...

Mais non, l'heure sonne où les faux rois devront s'éclipser devant le vrai, comme les faux Dauphins se sont éclipsés devant le vrai. C'est simplement logique. — La loi salique, écrite « *ès-cœurs des Français* », demeure immuable, inflexible; c'est la loi du sang, la loi de la création; c'est le droit, c'est la volonté du Créateur. Garé donc à celui, à ceux qui osent s'armer de cette loi inexorable pour la modifier et en troubler la providentielle application.



Français qui comprenez encore que l'autorité reconnue et respectée du père de famille est la clef de voûte de tout l'édifice social, aidez-nous à relever cette colonne de la Famille que je vous ai fait voir par terre, mais non brisée. — Que dis-je... par terre .. mais elle est aujourd'hui relevée cette colonne : tout a croulé pendant qu'elle gisait à terre, et quand tout s'est trouvé renversé, Dieu l'a relevée de son bras puissant pour la faire resplendir à nos yeux.

Comment expliquer autrement que par les voies mystérieuses de la Providence, cette *résurrection* spontanée de Louis XVII, ce réveil subit qui se fait dans les esprits, cette agitation calme qui se produit sur tous les points de la France?

Oui, la Maison de France est debout. Elle est relevée

cette colonne de la Famille, cette pierre d'assise de l'ordre politique comme de l'ordre social : notre devoir est de la remettre en place; nous n'avons que cela à faire, et tout rentrera dans l'ordre. Remettre cette colonne en place, c'est tout ce que la Contre-Révolution doit faire; elle n'a à faire que cela.

Le *Serment du jeu de paume* a été le point de départ du renversement de la royauté; qu'un nouveau *Serment du jeu de paume* soit le point de départ de son rétablissement. Toutes nos consciences sont déliées aujourd'hui; et c'est Dieu lui-même qui, en ne ratifiant pas nos serments de fidélité à Henri V, en rendant stériles tous les vœux que nous avons faits pour son avènement, veut que nous reportions ces serments, ces hommages, ces vœux, ces adresses, ces acclamations, ces témoignages de dévouement et de fidélité, que nous reportions tout cela et plus encore, non pas vers l'arrière-petit-fils de Philippe-Égalité, mais bien vers le petit-fils du Roi-Martyr, le prince Louis-Charles de Bourbon, ce nouveau *sergent de Dieu*, le premier soldat de la Contre-Révolution, et son incarnation la plus vraie, la seule vraie.

Oui, saluons ce prince qui a su et pu faire un pas de plus que le comte de Chambord, dans ses incomparables manifestes des 18 décembre 1883 et 16 décembre 1884, et qui a pu faire ce pas de plus parce qu'il est la réalité de ce dont l'autre ne pouvait être et n'a réellement été que l'ombre ou la figure.

Qu'est-ce que la Contre-révolution? Mais la Contre-révolution (je parle de la Contre-révolution dans l'ordre des faits) ne peut être qu'une *manifestation*, une *révélation*, une *incarnation* de la vérité ou d'une vérité sociale de premier ordre. Et qui peut dire que la Contre-révolution (dans l'ordre des faits) n'est pas, ne doit pas être cela?

Il y a dix-huit siècles, le monde entier croulait: il n'y avait plus de vérité sur la terre; elle s'était obscurcie même chez ceux qui en avaient été constitués les dépositaires et les gardiens. La Vérité descendit alors du Ciel; elle se *révéla*, elle se manifesta, elle s'incarna; elle fut

crucifiée et mise à mort ; elle brisa la pierre du tombeau, et le salut du monde fut assuré.

Il y a près d'un siècle déjà qu'une vérité a disparu de la France, la notion même en est éteinte ou du moins altérée et obscurcie chez ceux qui s'en étaient déclarés les serviteurs et les champions : on est parvenu à lui substituer un *faux dogme* : ce faux dogme engendre le *schisme*, qui nous déchire. A quels signes reconnaitrons-nous la Contre-révolution ?.....

Celui-là seul est réellement la Contre-révolution incarnée qui a toujours pu dire, comme le Christ devant Pilate : *Ego sum Veritas — je suis la Vérité*. Or, depuis plus de cinquante ans ce cri *Ego sum Veritas* est sorti d'une poitrine humaine, et c'est une *vérité sociale de premier ordre* qui s'affirmait ainsi : ce cri a retenti aux oreilles de tous les Pilate, de tous les Caïphe, de tous les Hérode et de tous les Phariséens modernes ; il les a tous effrayés... Pour dissimuler leur frayeur, tous ont crié à l'*imposture*, au *mensonge*..... Mais la Contre-révolution incarnée a maintenu son affirmation. *Ego sum veritas, je suis la Contre-révolution*..... Tournée en dérision qu'elle était hier, la voilà acclamée aujourd'hui.

Voilà comment la vérité, comment une vérité politique, sociale et historique de premier ordre, sait triompher de l'erreur et du mensonge ; voilà comment elle sait, à l'heure de Dieu, condamner les *schismatiques* à se taire, et à compter avec elle s'ils ne veulent pas s'incliner devant elle.

Femmes de France ! vous êtes inquiètes aujourd'hui... demain peut-être vous pleurerez... — Rassurez-vous, le père de la grande famille française, le chef de ce grand foyer domestique près duquel aime à venir se réchauffer la grande famille européenne, ce chef de famille n'est pas mort dans sa prison du Temple : la raison d'État a été impuissante à le rayer du nombre des vivants ; il a vécu, il a souffert, il a pardonné, il est mort... mais il revit dans sa postérité.

Femmes de France, femmes du peuple, mères et filles d'ouvriers, prenez ce catéchisme que nous vous offrons,

acceptez cet évangile de la *légitimité* que nous vous prêchons, faites-le pénétrer partout, et Dieu vous en récompensera en calmant vos plus légitimes inquiétudes, en vous délivrant de vos plus mortelles angoisses.

Dans les périodes d'agitation et de trouble, vous avez l'instinct des sentiments généreux; vous pressentez d'où peut, d'où doit venir le salut... secondez-nous.

### Femmes chrétiennes,

Lorsque Jésus montait au Calvaire, il ne donnait pas au vulgaire passant des signes de sa toute-puissance, il était affaissé, il succombait <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> *Observation* : A ceux qui trouveraient étrange ce rapprochement entre la vie de Louis XVII et le Calvaire, nous répondons par les lignes suivantes extraites de la lettre de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, sur le livre de M. de Beauchesne :  
« ... Pour moi, et je ne saurais rien dire de plus, cette histoire  
« est ce que je connais des choses humaines qui m'a fait le  
« plus comprendre la Passion de Notre-Seigneur, ou du moins  
« m'a le plus éclairé sur cette Passion, et la Passion de Notre-  
« Seigneur seule m'a fait pénétrer cette histoire.

« Jamais je n'ai mieux compris le juste aux prises avec l'adversité, avec l'injustice, l'ingratitude, les bassesses humaines :  
« l'agonie du cœur, le crucifiement sous les yeux de tout un  
« peuple, les haines, les envies, les lâchetés; le peuple, les  
« juges, les scribes, les mauvais prêtres, les courtisans, les  
« amis. Non, depuis la Passion, dans aucune histoire des  
« crimes et des malheurs des hommes, je ne connais rien de  
« comparable, ou du moins l'histoire ne nous a rien conservé  
« de pareil. Le crucifix seul explique tout ici, et ceci m'aide à  
« comprendre le crucifix..... Mais ce qu'il y a de plus difficile à  
« comprendre pour moi dans tous les étonnements de cette  
« histoire, je l'avoue, c'est le mystère de la méchanceté hu-  
« maine, et, à l'heure où je parle, c'est l'inflexibilité de cette  
« justice divine qui n'a pas dit encore son dernier mot; c'est  
« le degré où cette scélératesse peut aller, les formes qu'elle  
« peut prendre, le langage qu'elle sait se faire, au nom de  
« quelles vertus les plus grandes horreurs du monde peuvent  
« s'accomplir...

« ... Le crime ne se commet jamais *au nom du crime* lui-même; et après les grands scélérats, rien n'est plus odieux

Une femme courageuse fendit la foule des curieux, des indifférents, des ennemis, des persécuteurs, en un mot elle traversa la foule des Juifs, car les Juifs furent tout cela. Avec un linge, elle essuya la face de son Roi, car Jésus était réellement le Roi des Juifs par sa naissance : sa généalogie, quoique indiscutable, ne fut pas acceptée parce qu'alors comme aujourd'hui on hésitait à s'incliner, devant un Roi qui avait été ouvrier, et qui était aussi connu sous le nom de *Fils du charpentier*; sa généalogie, quoique indiscutable, ne fut pas acceptée, parce qu'alors comme aujourd'hui on ne voulait pas s'incliner devant un Roi qui ne faisait pas la *hausse* et la *baisse* à la

---

« que les rhéteurs ou les sophistes qui leur frayent la route.  
« Les crimes se commettent toujours au nom de la vertu, et  
« trouvent toujours de grands mots tout prêts à leur service.

« Ce qu'il y a de plus *démoralisateur* en temps de révolution,  
« ce sont moins les crimes eux-mêmes que les grands noms ou  
« les beaux prétextes dont on colore les crimes. \*

« Et quant à moi, je ne consentirai jamais à des admirations  
« malsaines et corruptrices du sens moral et de la conscience  
« publique, pour les brillants, mais chimériques et timides  
« esprits qui pactisent avec les pervers.

« La Gironde a le sang de Louis XVI sur les mains, elle ne  
« s'en lavera jamais.....

« ... Et la Révolution française n'est pas finie, parce que cela  
« dure encore.

« L'union n'est pas faite; l'envie n'a pas désarmé; la vanité,  
« l'orgueil, la jalousie nous aigrissent, nous divisent encore.

« Et après quatre-vingts ans de révolutions, le même mal est  
« à l'heure qu'il est vivant et menaçant parmi nous..... »

(*Louis XVII* par M. DE BEAUCHESNE, cinquième édition, lettre de Mgr Dupanloup, p. 15 et suivantes.)

Objectera-t-on ici que l'erreur religieuse dans laquelle est tom-  
bé Louis XVII pendant son séjour en Angleterre, aurait dû nous inter-  
dire le rapprochement que nous venons de faire ? — L'argument  
serait sans force au point de vue historique, et il serait puéril en soi.  
Cet argument aurait été l'objet d'une courte digression dans le cours  
de la conférence, sans la présence des *crânes* interrupteurs, qui  
nous ont obligé à restreindre aux pages ci-dessus, le cadre que nous  
nous étions tracé. Qu'on nous ouvre les colonnes d'un journal à  
Lyon, et nous sommes prêt à répondre à l'objection, tout en désap-  
prouvant et répudiant de cœur et d'âme l'erreur dont il s'agit.

Bourse du temps, devant un Roi qui ne spéculait pas sur les fonds publics, car de tout temps il y eut des spéculateurs.

Cette femme, Véronique, se souciait peu de l'opinion courante ; elle ne tenait pas du tout pour l'expression de la vérité les *racontars* des gazettes ou de la presse juive, car de tout temps il y eut une presse. Elle alla au-devant de son Roi, et vous savez quel cachet divin ou quel cachet d'*identité divine* le condamné du tribunal de Pilate imprima sur le voile que la courageuse Véronique eut l'incomparable honneur de poser sur la face de Celui qui allait être crucifié. C'est de là que date la mission héroïque de la femme chrétienne.

Femmes de France, soyez de nouvelles Véroniques : notre Roi, le vôtre, le Roi très chrétien est discuté aujourd'hui parce qu'il ne connaît pas le chemin de la Bourse, parce qu'il est le fils de l'horloger de Spandau et de Brandebourg.

La presse contemporaine qui ne peut que retracer sur son papier la physionomie de la société actuelle moulée et photographiée sur le cliché révolutionnaire, la presse ne sait pas, ne peut pas, ne veut pas (je dis peut-être un mot de trop en disant qu'elle ne veut pas) ; je dis que la presse ne sait pas encore, ne peut pas encore reproduire elle-même telle qu'elle est cette noble et grande figure de la Royauté très chrétienne, c'est pour cela que ses coups de crayon ne font que la défigurer, que ses coups de pinceau la rendent méconnaissable.

Femmes chrétiennes, nouvelles Véroniques, fendez la foule, approchez sans crainte : essayez ces crachats que depuis plus de cinquante ans on jette sur cette face vraiment royale, essayez cette poussière qu'on a ramassée sur tous les grands chemins pour en faire le masque dérisoire sous lequel on voudrait aujourd'hui vous faire voir le vrai roi, en traitant de « naïfs » ceux qui le reconnaissent, en appelant « sérieux » ceux qui ne veulent pas essuyer la poussière dans la crainte d'y voir clair.

Acceptez sans crainte cette mission qui vous est offerte, et qui peut-être à l'heure présente s'impose à vous. —

Nous vous montrons le chemin ; si c'est un peu celui du Calvaire, votre place y est marquée ; suivez-le résolument, car la résurrection est là qui s'annonce, et celui qui va ressusciter personnifié en lui la France moderne dans toute sa gloire, dans toute sa puissance, dans toute sa majesté ; car la France moderne ce n'est pas la Révolution, la France moderne c'est la France chrétienne, c'est la Royauté très chrétienne. La Révolution, c'est le passé : la Révolution était hier, elle est aujourd'hui ; la Révolution c'est 1830 aussi bien que le 2 décembre. Mais demain, la Révolution sera vaincue, et la vraie France moderne sera à la tête de la civilisation, c'est-à-dire à la tête du monde.

Ouvriers, nous vous tendons la main au nom de ce Roi votre père, le vrai père du peuple. — Venez à lui, ne craignez pas de le connaître, et vous apprendrez à l'aimer. Ce n'est pas à un scrutin ouvert en sa faveur qu'il vous convie, et il ignore les théories des coups d'État ; mais il a connu les rudes labeurs, il a su ce que c'est que de vivre au jour le jour. — Il n'a jamais eu d'ambition, et s'il permet qu'on vous parle de lui, c'est parce qu'il veut résolument vous soulager ; c'est parce que seul, il a mission et autorité pour résoudre, de concert avec ces hommes d'élite qui lui feront cortège un jour, le grave problème qui nous touche. — Venez et tout sera pacifié.

Mesdames, Messieurs,

Pour rendre plus patriotique, plus sainte cette croisade que j'ai eu le grand honneur de prêcher devant vous, cette croisade qui n'a aujourd'hui dans cette enceinte qu'un obscur apôtre, cette croisade qui conduira sur le chemin de Damas plus d'un de nos adversaires et en fera les saint Paul de la vraie légitimité, cette croisade qui aura demain un nouveau Pierre l'Ermite, un nouveau Godefroi de Bouillon, cette croisade qui aura un jour ses Bayard, ses Duguesclin, ses Turenne, ses Condé, qui procurera à la France de nouveaux Colbert, de nouveaux

Sully... pour la rendre patriotique, sainte et invincible, cette croisade, donnons-lui le baptême du dévouement, le baptême de la fidélité en acclamant *la maison de France immortelle et impérissable avec les Bourbons aînés* fils et petit-fils de Louis XVII!!! Acclamer cette *Maison qui a fait la France*, n'est-ce pas *acclamer la France*?





## OUVRAGES CONCERNANT LOUIS XVII

---

LOUIS XVII. — PLAIDOIRIE DE JULES FAVRE. — 1 vol.  
in-12. — Prix..... 1 50

APPEL A LA CONSCIENCE PUBLIQUE, OU RÉPLIQUE JUDICIAIRE  
AUX CONCLUSIONS DE M. L'AVOCAT GÉNÉRAL BENOIST, par le  
Comte de la Barre. 2 volumes. — Prix..... 6 »

LA SURVIVANCE DU ROI-MARTYR, par un ami de la Vérité,  
— Prix..... 3 50

UN CRIME POLITIQUE, par Otto Friedrichs. — Un fort  
volume in-8° avec deux portraits. — Prix..... 7 50

PLAIDOIRIE DE JULES FAVRE DEVANT LA COUR D'APPEL DE  
PARIS POUR LES HÉRITIERS DE LOUIS XVII. — Prix. 1 50

OU EST LA MAISON DE FRANCE, par un ancien partisan  
du Comte de Chambord. — Prix..... 1 50

L'ÉVASION DE LOUIS XVII, par un Ami de la vérité. —  
Prix..... 0 50

LETTRES SUR LE PRÉSENT ET SUR L'AVENIR DE LA FRANCE,  
par un vieux Légitimiste. — Prix..... 0 25

HISTOIRE POPULAIRE DE LOUIS XVII, par E. Fertin. —  
Prix..... 0 25

LA LÉGITIMITÉ, Journal historique hebdomadaire : 10 fr.  
par an pour la France, 12 fr. pour l'Union postale, et  
14 fr. pour tous autres pays. — S'adresser à M. Villione,  
rue de la Pomme, 5, à Toulouse.